

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26/04/2017

Dossier complet le :

26/04/2017

N° d'enregistrement :

567-4775

### 1. Intitulé du projet

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU MAGASIN LIDL SUR LA COMMUNE DE SAINT PAUL LES DAX (40)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LIDL - Direction Régionale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Mme L'HIGUINER Christiane - Responsable Immobilier

RCS / SIRET

3 4 3 | 2 6 2 | 6 2 2 | 0 5 9 7 3

Forme juridique

SNC : Société en Nom Collectif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. a)	Aire de stationnement ouverte au public d'une capacité de 141 places.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction d'un nouveau magasin LIDL (surface d'environ 2398 m<sup>2</sup>) avec l'aménagement de voiries et de parkings extérieurs (141 places) ainsi que d'espaces verts (plantation de 73 arbres de type frênes et bouleaux). Le projet sera implanté sur un site de 12417 m<sup>2</sup>, localisé au 2034 avenue de la Résistance, à Saint-Paul les Dax, dans une zone d'activité commerciale.

L'accès au magasin s'effectuera par la rue Charles Gounod au nord et par l'avenue de la Résistance au sud.

Le terrain est actuellement occupé par un concessionnaire et garage automobile Peugeot en activité.

Le projet de construction du nouveau magasin sera réalisé après démolition du bâtiment et des infrastructures existants.

cf. Annexe 4



#### **4.2 Objectifs du projet**

La construction du nouveau magasin LIDL sur le terrain d'étude intervient dans le cadre du transfert de l'enseigne de Dax, dont le site ne permet les conditions d'amélioration souhaitée.

Le magasin prévu consiste à développer l'offre de commerce alimentaire de proximité. L'enseigne n'étant pas présente sur la commune de Saint-Paul les Dax, elle s'intégrera dans une zone d'activité économique existante, à proximité du centre-ville et bordée de zones pavillonnaires qui bénéficieront ainsi de cette aménagement.

La création d'un nouveau magasin permettra d'offrir un espace de vente plus moderne, plus confortable pour les clients et les employés (meilleur confort thermique, acoustique et de luminosité, agencement de l'espace de vente avec de plus larges allées, accès et stationnement PMR, famille, covoiturage...) et plus respectueux de l'environnement (emploi de matériaux recyclables et durables, intégration paysagère (emploi d'essences locales pour les espaces verts...) économies d'énergie, panneaux photovoltaïques, amélioration des performances des installations, limitation de l'imperméabilisation des sols, récupération des eaux pluviales, traitement des eaux ruisselant sur voiries, bornes pour véhicules électriques, stationnement cycles pour encourager les modes de transports alternatifs...).

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux seront organisée en 2 étapes :

- 1: démolition des bâtiments et des infrastructures existants;
- 2: construction du nouveau magasin.

La phase de démolition est prévue pour le 1er trimestre 2018. Deux semaines de démolition sont envisagées. Les opérations de démolition (démarche sélective avec le tri des matériaux) seront accompagnées d'un plan de retrait amiante et de la gestion des pollutions (conformément à la réglementation).

La phase de construction sera réalisée dans la continuité et comprendra la réalisation de la plateforme du bâtiment (2 semaines), des réseaux et VRD, du gros oeuvre (5 semaines), de la charpente bois (2 semaines) puis de la couverture et des corps d'état secondaires (9 semaines).

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le magasin sera exploité du lundi au samedi de 8h30 à 20h.

La fréquentation attendue de ce nouveau site est d'environ 1000 clients/jour. La majorité de ces clients empruntera déjà l'avenue de la Résistance dans ses trajets quotidiens ou dans le cadre d'autres activités sur la zone commerciale.

Le magasin sera équipé de panneaux photovoltaïques pour son alimentation.

Il sera raccordé aux différents réseaux de la commune (électricité, eau potable, assainissement).

Les eaux pluviales seront collectées, stockées dans des structures réservoirs puis infiltrées dans les sols directement au droit de la parcelle en séparant les eaux de toitures des eaux de voiries, ces dernières étant préalablement traitées (séparateur à hydrocarbures).



**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure d'autorisation.

Le projet fait néanmoins l'objet d'une procédure d'instruction pour le dépôt du permis de construire.

Un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau a également été déposé auprès du service police de l'eau de la DDTM des Landes. Il comprend une notice d'incidence NATURA 2000.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du site de projet	12417 m2 incluant les futures zones de chantier
Surface de plancher du magasin	2398 m2
Surface de voiries/parkings et assimilés imperméabilisés	4548 m2
Surface de stationnement non imperméabilisé (type evergreen)	1703 m2
Aire de stationnement	141 places
Surfaces d'espaces verts / arbres plantés	3728 m2 / 73 unités

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

2034 avenue de la Résistance  
40990 Saint Paul les Dax

parcelles n° 391, 393, 395, 526p, 634,  
636, 637 et 638 de la section BH

cf. Annexe 2

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 01°04'34" W Lat. 43°43'37" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 7
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 8





Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 10
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Inondation Secteur de Dax (Saint Paul les Dax) approuvé par arrêté préfectoral du 15-06-2005.  Le site est en dehors de toute zone réglementée selon le plan de zonage réglementaire de ce PPRN. (cf Annexe 11)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé dans la base de données BASOL.  Cependant en raison de l'activité (garage automobile), un diagnostic initial de la qualité des sols (mission de type LEVE selon la norme NFX 31-620) a été réalisé selon la méthodologie nationale relative aux sites et sols pollués et a révélé l'existence de pollutions au droit du terrain d'étude. Elles seront gérées dans le cadre du projet conformément à la réglementation et à la méthodologie nationale.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE4002 par arrêté n°2011-1903 du 13-04-2012
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 9
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain d'étude n'est pas implanté sur une zone NATURA 2000.  Le site NATURA 2000 le plus proche est celui des Barthes de l'Adour, localisé à 330 m au sud-est pour la ZPS (directive Oiseaux) et 650 m au sud pour la limite de la ZSC (directive Habitats). (cf. Annexe 6)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage n'est prévu dans le cadre du projet.  L'alimentation en eau potable du magasin sera effectuée via le réseau d'alimentation de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de prélèvement direct dans les eaux souterraines. Il est prévu la restitution des eaux pluviales vers les eaux souterraines par infiltration au droit du site. Le dispositif sera équipé d'un pré-traitement pour les eaux ruisselant sur les voiries.  Aussi, le projet n'engendrera pas d'incidence significative sur les masses d'eaux souterraines, tant quantitativement que qualitativement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain actuel, ce qui ne devrait pas être générateur de matériaux à évacuer. Si une quantité faible de matériaux doit être évacuée dans le cadre de travaux de terrassement localement ou de démantèlement d'infrastructures souterraines, ils seront gérés conformément à la réglementation sur les déchets et orientés vers des filières locales. Le projet engendrera des déchets et des matériaux liés à la démolition des constructions existantes. Ceux-ci seront gérés conformément à la réglementation sur la gestion des déchets de chantiers et auprès des filières de valorisation locales prioritairement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme indiqué précédemment, le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain actuel, ce qui ne devrait pas être générateur de matériaux à apporter en remblais. Une faible quantité de matériaux pourrait cependant être nécessaire en fonction de certaines opérations spécifiques : remblais de structures enterrées démantelées, modifications légères du modelé topographique existant. Dans ce cadre, les matériaux éventuellement excédentaires provenant du site seront réutilisés prioritairement avant d'avoir recours à d'éventuels matériaux d'apports extérieurs.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet est actuellement aménagé et occupé par une activité de concession et garage automobile dans un environnement urbain. Il est complètement imperméabilisé et artificialisé. Le projet n'aura donc aucun impact sur la biodiversité. (cf. Annexes 6, 7, 10)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'étude, localisé dans une zone urbaine ne présente pas de caractéristique similaire au site Natura 2000 des Barthes de l'Adour. Il est aménagé et complètement artificialisé (activité de concessionnaire et garage automobile) et ne renferme de ce fait aucun habitat caractéristique de cette zone NATURA 2000 (cours d'eau, milieux aquatiques, zones humides et boisements associés), ni aucune espèce inscrite sur le FSD. Le projet d'aménagement sur le site n'est donc pas de nature à modifier ou détruire des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire, ni en phase chantier ni en phase d'exploitation. (cf. Annexe 6)



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est implanté sur aucune zone de protection ou d'inventaire particulière, n'est pas dans une zone réglementée soumise au risque d'inondation, ni sur le périmètre de protection d'un captage d'eau potable. Il n'aura donc pas d'incidence sur les zones énumérées dans le paragraphe précédent du formulaire, ni en phase de travaux ni en phase d'exploitation. (cf. Annexes 7, 8, 9, 10)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet est actuellement aménagé et occupé par une activité de concession et garage automobile dans un environnement urbain. Il est complètement imperméabilisé et artificialisé. Il n'entraîne la consommation d'aucun espace naturel, agricole, forestier ou maritime. Le projet prévoit même l'aménagement d'espaces verts (3728 m2 contre environ 315 m2 actuellement) avec la plantation de 73 arbres (aucun n'est actuellement présent sur le site).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun plan de prévention des risques technologiques. Il n'est pas spécifiquement soumis à un risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'étude n'est pas soumis spécifiquement à un risque naturel. Un PPRN Inondation existe pour la commune mais le site se trouve en dehors des zones réglementées. (cf. Annexe 11)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer de risques sanitaires.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets alimentaires sont triés et stockés dans des bacs étanches entreposés dans des locaux spécifiques, fermés, ventilés et isolés. Ces déchets sont valorisés par des prestataires extérieurs ou collectés par l'organisme en charge du ramassage des ordures ménagères sur la commune à fréquence régulière.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet est générateur de trafic routier : transports de matériels/matériaux par camions, déplacements du personnel. Il sera raisonnable (en quantité et durée) et limité par l'organisation du chantier. En phase d'exploitation, le trafic supplémentaire généré par le magasin ne devrait pas être significatif à l'échelle de la zone d'activité et de celui actuellement lié au garage existant. Deux entrées répartiront le trafic aux abords du site, qui sera limité aux horaires d'ouverture du magasin.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le bruit généré par le projet sera celui lié aux travaux réalisés avec engins et au trafic. Cet impact sera limité dans le temps et restera à priori de faible intensité par l'utilisation de matériels respectant les normes en vigueur. En phase d'exploitation, le bruit sera uniquement lié au trafic. Il sera faible au regard du fond acoustique existant en raison notamment d'une vitesse de circulation limitée et de la répartition des flux sur les différents accès.



	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet n'engendrera pas d'odeurs hormis celles des gaz d'échappement des véhicules et matériels mécanisés dont les émissions seront conformes avec la réglementation. Quelques phases ponctuelles comme la réalisation d'enrobés pourront aussi être génératrices d'odeurs mais leur réalisation sera conforme aux règles et bonnes pratiques et adaptée aux conditions météorologiques. En phase d'exploitation, les déchets seront stockés dans des locaux fermés, adaptés, ventilés et seront fréquemment ramassés.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les vibrations engendrés par le projet seront celles éventuellement générées lors de la phase de travaux par les engins de chantiers. L'impact sera limité dans le temps et devrait être de faible intensité compte tenu des travaux prévus.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, il n'est pas prévu d'émission lumineuse particulière. En phase d'exploitation, des lampadaires, de capacité lumineuse adaptée et raisonnable, seront implantés de façon à éclairer prioritairement les zones de stationnements et de cheminements extérieurs. Ces éclairages ainsi que ceux du bâtiment seront gérés par des systèmes informatisés, avec extinction en dehors des périodes d'ouverture. Les abords (entrée/sortie) du terrain bénéficieront également de l'éclairage public existant.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les rejets atmosphériques seront faibles et liés au trafic routier (personnel, approvisionnement, évacuation) et au fonctionnement des engins de chantier (gaz d'échappement). En phase d'exploitation, les rejets dans l'air seront liés aux livraisons (limitées grâce à l'organisation des rotations de camions mise en place).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet n'engendre pas de rejets liquides. En phase d'exploitation, la création de surfaces imperméabilisées entraîne la mise en oeuvre de mesures compensatoires pour la gestion du ruissellement pluvial. La collecte et le stockage des eaux pluviales sera réalisé au moyen de 2 structures réservoirs d'infiltration (séparation des eaux de toitures et des eaux de voiries) implantées sous espaces verts. Celles-ci permettront la restitution progressive des eaux dans les sols (vers les eaux souterraines). Les eaux de voiries seront traitées avant infiltration (séparateur à hydrocarbures).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, les effluents domestiques seront évacués vers le réseau d'assainissement communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les démolitions et les travaux de constructions généreront divers déchets de chantiers (principalement inertes et DIB). Ceux-ci seront triés et éliminés conformément à la réglementation (filiales de valorisations locales en priorité). En phase d'exploitation, l'activité génère divers types de déchets (cartons, plastiques, bois, fer, produits fermentescibles) dont la majorité sont directement recyclés par la société, puis par des prestataires spécialisés et enfin ramassés par le service de collecte des ordures ménagères pour la part non valorisable.</p>





Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé en dehors de toute zone de patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager et de leur zone d'influence. Il n'est donc pas de nature à porter atteinte à un site de ce type. (cf. Annexe 8)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de modification significative des activités : le terrain d'étude gardera la même vocation économique. Le magasin LIDL doit remplacer un concessionnaire et garage automobile.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Plan de localisation des zones d'inventaires et de protection d'espaces naturels
Annexe 8 : Plan de localisation des éléments de patrimoine
Annexe 9 : Plan de localisation des captages d'eau potable et des périmètres de protection associés
Annexe 10 : Plan de localisation des zones humides
Annexe 11 : Extrait du plan de zonage du PPR Inondation Secteur de Dax
Annexe 12 : Mesures destinées à éviter ou réduire les effets du projet sur l'environnement ou la santé humaine
Annexe 13 : Principe de gestion des eaux pluviales

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



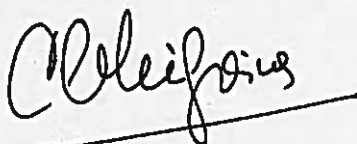
Fait à

Cadillac

le,

21 Avril 2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Dans un premier temps, le choix du site du projet permet d'éviter considérablement l'impact sur l'environnement en réhabilitant un terrain déjà occupé par une activité industrielle et commerciale (concessionnaire et garage automobile). De ce fait, le projet n'entraîne pas la consommation supplémentaire d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.

En comparaison à la situation existante, l'imperméabilisation des sols sera réduite puisqu'une plus grande superficie sera consacrée aux espaces verts et plus de 70 arbres seront plantés. De plus, une part importante de stationnement sera de type evergreen (non étanche). Les eaux pluviales seront collectées et infiltrées directement au droit de la parcelle, avec séparation des eaux de toitures et de voiries (ces dernières étant traitées avant infiltration).

La conception du bâtiment sera réalisée dans une démarche de développement durable (matériaux durables et en partie recyclables, réduction des consommations d'énergie (bâtiment conforme à la RT2012) par une isolation renforcée, un système de gestion technique du bâtiment...). Les éclairages seront contrôlés et limités aux périodes d'exploitation. La gestion des déchets est avancée (tri, recyclage, valorisation). L'organisation des flux de transport (avec la modernisation des équipements) est également étudiée pour limiter les nuisances sonores, les trajets à vide et les rejets polluants.

Enfin, le projet architectural prévoit l'intégration paysagère du site avec notamment un traitement des espaces verts avec des essences locales. (cf. Annexe 12)

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est localisé dans une zone d'activité économique et s'implantera sur un site déjà actuellement aménagé et objet d'une activité de concessionnaire et garage automobile. Il s'inscrit dans une zone urbaine, présentant de faibles enjeux environnementaux. Le projet réduira les surfaces imperméabilisées par rapport à l'existant et prévoit l'aménagement de plus de 3700 m<sup>2</sup> d'espaces verts contre environ 300 m<sup>2</sup> actuellement avec notamment la plantation de plus de 70 arbres ("reverdissement" du site). Le chantier sera relativement classique et l'exploitation du magasin ne créera pas d'impact plus important que ceux générés par l'activité actuelle. Les incidences du projet sur les milieux aquatiques et naturels (dont Natura 2000) sont étudiées dans le cadre d'un dossier de déclaration loi sur l'eau avec notice d'incidence Natura 2000.

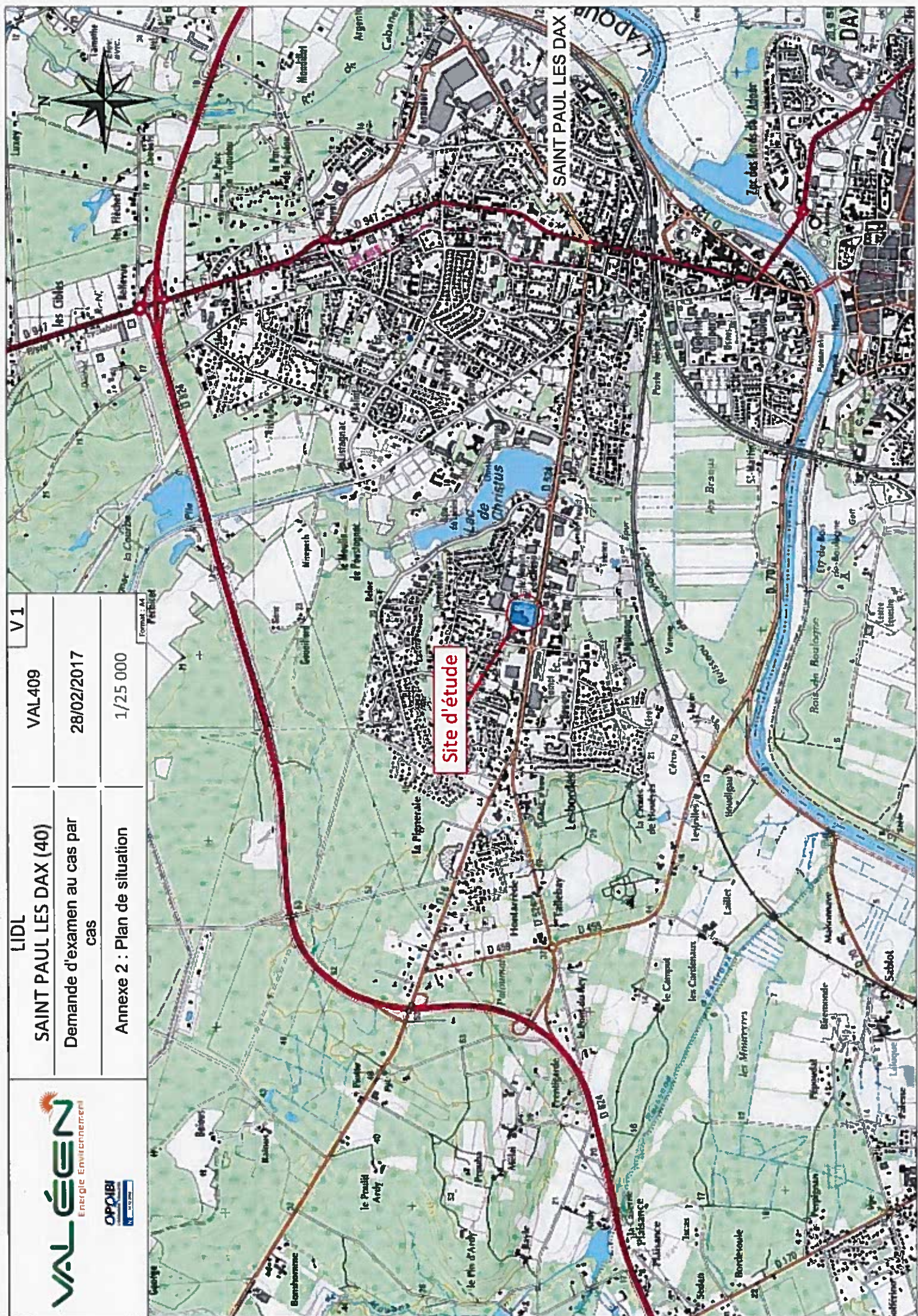
Pour ces raisons, le projet doit pouvoir être dispensé d'étude d'impact.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>









La localisation cartographique des prises de vue est présentée sur le plan de l'annexe 5.



1 : Vue d'ensemble du site dans son environnement (02/2017)



2 : Vue du site depuis l'avenue de la Résistance (02/2017)



2 : Vue du site depuis l'avenue de la Résistance (02/2017)



3 : Vue du site depuis l'angle nord-ouest (07/2016)



3 : Vue de la limite ouest du site (08/2016)



3 : Vue de la limite nord du site (08/2016)





4 : Vue de la limite est du site (08/2016)



5 : Vue de la limite sud du site (avenue de la Résistance et commerces de l'autre côté) (08/2016)







Le terrain d'étude n'est pas implanté sur le périmètre d'un site Natura 2000.



En vert foncé : Site NATURA 2000 directive Habitat

En vert clair : Site NATURA 2000 directive Oiseaux

Quatre sites Natura 2000 sont répertoriés sur le territoire communal de Saint Paul les Dax :

- Directive Habitats (Zone Spéciale de Conservation) :
  - Barthes de l'Adour (12246,3 ha), localisée à 650 m au Sud du site ;
  - L'Adour (3564,97 ha), localisée à 1300 m au Sud du site ;
  - Tourbières de Mées (107,56 ha), localisée à 2000 m au Sud-ouest du site ;
- Directive Oiseaux (Zone de Protection Spéciale) :
  - Barthes de l'Adour (15617 ha), localisée à 330m au Sud-est du site.

Le site du réseau Natura 2000 le plus proche du projet est constitué par les Barthes de l'Adour, répertorié à la fois au titre de la Directive Habitat et au titre de la Directive Oiseaux.

Selon le Formulaire Standard de Données (FSD) du Muséum National d'Histoire Naturelle, le site des « Barthes de l'Adour », répertorié au titre de la Directive Habitat s'étend sur 12 246 ha du département des Landes. La Zone de Protection Spéciale (ZPS - directive Oiseaux) couvre une superficie de 15 651 ha répartie entre le département des Landes (90% de la surface) et celui des Pyrénées-Atlantiques (10%).

Le site NATURA 2000 concerne les plaines alluviales situées de part et d'autre de l'Adour sur les 80 kms reliant Pontonx-sur-Adour à Tarnos. La plaine alluviale de son affluent le Luy est également comprise dans le site jusqu'à Sort en Chalosse. Ces zones inondables sont localement appelées « barthes ». La délimitation du site NATURA 2000 correspond au territoire couvert par la crue centennale de 1952 sur les 40 communes de son périmètre.

16 habitats d'intérêt communautaire, dont 4 prioritaires (signalés par \*) ont été recensés sur le site selon le FSD.

Les habitats naturels recensés selon la terminologie de l'annexe I de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 sont les suivants :





Intitulé	Couverture (%)
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ( <i>Littorelletalia uniflorae</i> )	0,08
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	0,08
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	0,01
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	0,08
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	0,02
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	4,08
Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> *	0,04
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	0,04
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	5,72
Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	0,02
Tourbières hautes actives *	0,02
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	0,7
Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	0,04
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> *	0,04
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> ) *	4,9
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves ( <i>Ulmion minoris</i> )	19,12

Cette zone humide maillée de fossés et canaux présente des milieux naturels riches et variés allant des prairies pâturées ou fauchées aux grandes chênaies de l'Adour. Cette mosaïque de milieux abrite une faune et une flore remarquables typiques des zones humides.

Les barthes subissent des inondations régulières lors des crues du fleuve. La physionomie des barthes se caractérise par la présence de terres exhausées dites « barthes hautes » près de l'Adour et de terres en cuvette au pied du coteau dites « barthes basse ». Ces dernières sont les plus humides.

Elles sont régulièrement inondées par les eaux de ruissellement des coteaux, les remontées de la nappe alluviale, le débordement des canaux, le débordement de l'Adour ou du Luy. Les variations des niveaux d'eau liées au phénomène de marées sont ressenties jusqu'à la confluence du Luy.

Pour mieux les exploiter, les barthes ont été largement aménagées par l'homme dès le XVII<sup>ème</sup> siècle.

Des digues ont été créées afin de contenir les divagations du fleuve et protéger les terres des crues. La barthe basse est drainée par un réseau de canaux (esteys et traverses) qui achemine l'eau vers le fleuve. Des ouvrages hydrauliques (portes à flots ou clapet) sont installés dans les digues afin d'empêcher les eaux de marées et de crues de remonter dans les Barthes.

Le fonctionnement complexe des Barthes de l'Adour a permis le développement d'habitats naturels très diversifiés. La moitié du site est occupée par des boisements naturels (aulnaies marécageuses), semi-naturels (chênaies de l'Adour d'intérêt communautaire) ou plantés par l'homme (peupleraies). Les boisements accueillent de nombreuses espèces de chauves-souris arboricoles et d'insectes xylophages. Un quart du site est recouvert par des prairies utilisées selon leur régime d'inondation : les prairies longuement inondées en hiver sont pâturées et les moins humides sont fauchées. Le papillon Cuivré des marais se reproduit dans certaines prairies sur les oseilles sauvages. Un cinquième du site est occupé par des cultures de maïs retrouvées principalement dans le bas Adour maritime. Les autres milieux naturels sont aquatiques et rivulaires : eau libre, herbiers aquatiques, mégaphorbiaies.

Ils abritent une diversité remarquable d'espèces végétales et animales parmi lesquelles il peut être distingué les espèces d'intérêt communautaire suivantes :

- Des plantes : Fluteau nageant, Angélique à fruits variables et Marsilée à quatre feuilles ;
- Des poissons migrateurs : Alose feinte, Grande alose et la Lamproie marine ;
- Des mammifères comme le Vison d'Europe, la Loutre d'Europe, et des chauves-souris : le Petit rhinolophe, le Grand rhinolophe, la Barbastelle et le Minioptère de Schreibers ;
- Des insectes protégés : des papillons de jour comme le Cuivré des marais, des libellules comme le Gomphe de Graslin, la Cordulie à corps fin, l'Agrion de Mercure, et des coléoptères : Lucane cerf-volant et Grand capricorne ;
- La Cistude d'Europe, une tortue (reptile).



Au total, 16 habitats naturels des Barthes de l'Adour sont des habitats d'intérêt communautaire dont 4 d'entre eux d'intérêt prioritaire. Les autres habitats jouent un rôle majeur dans la mosaïque de milieux et sont pour la plupart des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (par exemple, les aulnaies marécageuses abritent le Vison d'Europe).

Le site des Barthes de l'Adour présente également un intérêt important en raison de l'avifaune qu'il accueille, justifiant son classement en ZPS. De nombreuses espèces sont recensées dont certaines à l'annexe I de la directive 79/409 présentent un intérêt communautaire. Au regard des différents milieux naturels de la zone NATURA 2000, et notamment des zones humides, les barthes accueillent de nombreuses espèces spécifiques (cigognes, aigrettes, spatules, avocettes, balbuzards, oies, canards, limicoles, etc.).

Les Barthes sont menacées par :

- les modifications du contexte hydraulique et hydrodynamique ;
- les évolutions des pratiques agricoles et forestières ;
- l'expansion d'espèces invasives (Jussie, Ecrevisse de Louisiane, Erable negundo, Vison d'Amérique).

Le terrain d'étude, localisé dans une zone urbaine à caractère industriel, commercial et résidentiel, ne présente pas de caractéristique similaire au site Natura 2000 des Barthes de l'Adour présenté précédemment. Il est aménagé et complètement artificialisé (activité de concessionnaire et garage automobile) et ne renferme de ce fait aucun habitat caractéristique de cette zone NATURA 2000 (cours d'eau, milieux aquatiques, zones humides et boisements associés) et aucune espèce d'intérêt patrimonial recensée sur les FSD.

Le projet d'aménagement sur le site n'est donc pas de nature à modifier ou détruire des habitats (et espèces) d'intérêt communautaire qui n'existent pas actuellement au droit du site.



Après consultation des bases de données de la DREAL Nouvelle Aquitaine, le site d'étude n'est pas implanté sur le périmètre d'un site naturel répertorié (ZNIEFF, ZICO, parc naturel, etc.). Il ne présente aucun élément similaire aux milieux décrits dans ces zones d'inventaire.



En jaune : ZICO

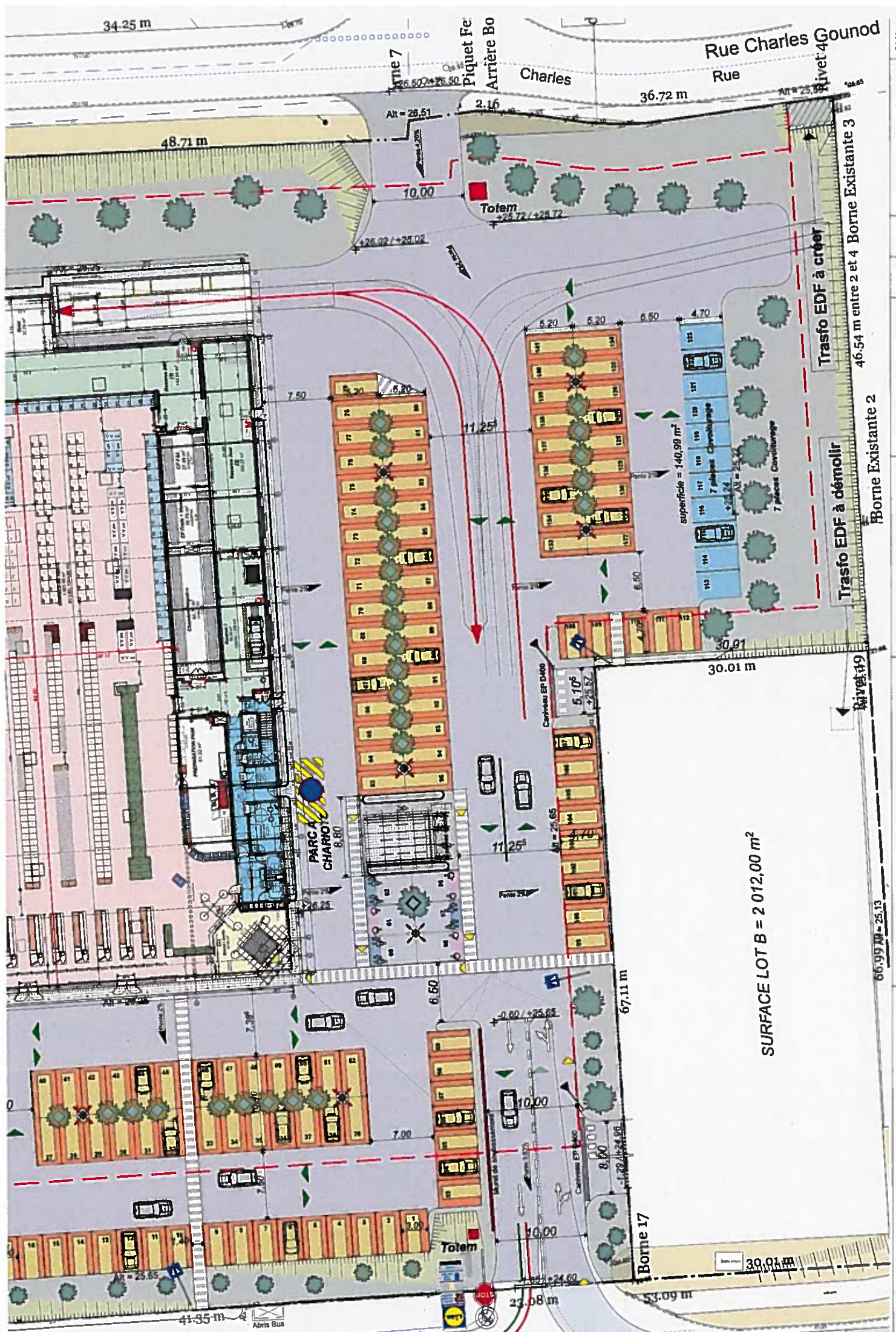
en bleu clair : ZNIEFF de type I

en bleu foncé : ZNIEFF de type II

Sur la commune de Saint Paul les Dax, quatre zones d'inventaire présentant un intérêt particulier de type nature, paysages et/ou biodiversité est recensée. Il s'agit de :

- ZICO :
  - Barthes de l'Adour (16100 ha), localisée à environ 180 m au sud-est du site. Cette zone abrite différents types de milieux naturels présentant un intérêt pour l'accueil de l'avifaune : cours d'eau, prairies humides, forêts de feuillus, lacs et étangs, forêts alluviales, ripisylve et bois marécageux, tourbière acide à sphaignes plus ou moins actives, marais, roselière et végétation ripicole, etc. De nombreuses espèces d'oiseaux sont répertoriés et notamment le bihoreau gris, l'aigrette garzette, la cigogne blanche, le pygargue à queue blanche et l'aigle botté, qui ont abouti à la désignation de la zone.
- ZNIEFF de type I :
  - Tourbière de l'étang d'Abesse (84,56 ha), localisée à environ 3300 m au nord-ouest du site. Le site d'Abesse constitue un site remarquable, d'un intérêt écologique et patrimonial exceptionnel. Il se caractérise entre autres, par la présence de tourbières dont certaines constituent des buttes ombrotrophes (très rares dans les Landes), de neuf espèces de sphaignes (typiques des tourbières acides oligotrophes), d'une orchidée très rare en France (*Dactylorhiza brennensis*), de trois espèces végétales légalement protégées (*Drosera rotundifolia*, *Drosera intermedia*, *Narthecium ossifragum*) et par l'existence de plusieurs habitats inscrits sur la directive européenne.
  - Tourbières de Mées (95,97 ha), localisée à environ 2000 m au sud-ouest du site Cette tourbière présente un intérêt régional marqué et constitue un bon exemple des systèmes tourbeux atlantiques du Massif landais. Elle est remarquable par sa superficie et sa richesse. Il s'agit d'un complexe de tourbières insérées dans la forêt landaise et en zone périurbaine. Elle présente différents habitats naturels d'importance communautaire (tourbières, marais calcaires, landes humides, forêts alluviales, etc), ainsi que quelques espèces patrimoniales : Agrion de mercure, Lys des marais, Fadet des laïches, Rynchospora blanc, Gentiane pneumonanthe.





SURFACE LOT B = 2 012,00 m<sup>2</sup>

Type de Surface	Désignation	nombre ou m <sup>2</sup>	Type de Surface	m <sup>2</sup>	Eléments relatifs au PLU	Projet	Eléments relatifs au PLU	PLU
1. Nombre de		141			1. Espaces plantés :		7. Ratio volume bâtiment réalisable	74 502
66.99 m - 25.13								



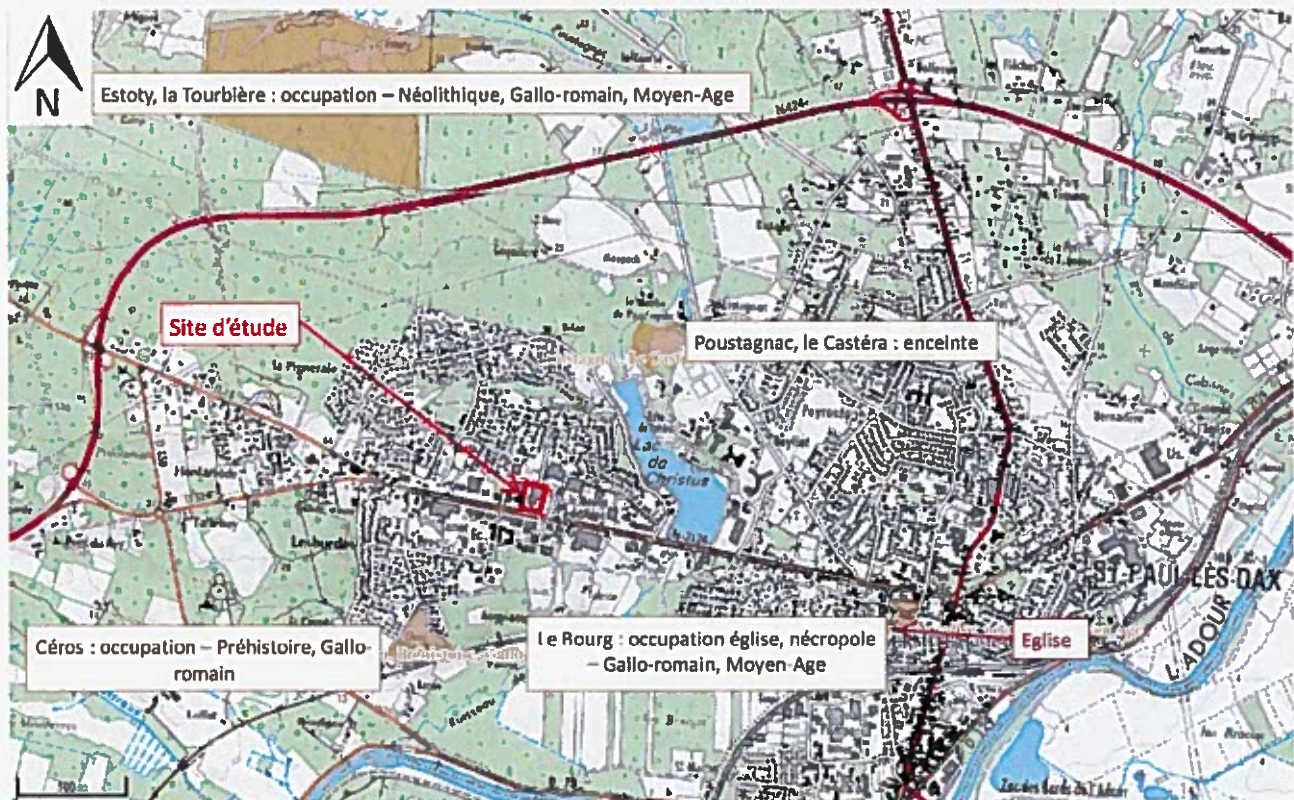


- ZNIEFF de type II :
  - L'Adour de la confluence avec la Midouze à la confluence avec la Nive, tronçon des barthes (13349,18 ha), localisée à environ 650 m au sud du site. Cette zone est constituée essentiellement de prairies humides, forêts et bois, prairies et terres cultivées sans boisement ou cours d'eau lent. Il s'agit d'une zone humide d'intérêt régional du fait de la présence de prairies inondables et de chênaies hygrophiles qui constituent un type de milieu peu répandu dans le département des Landes. Elle est potentiellement fréquentée par la loutre : ce secteur peut donc servir de point de départ pour la recolonisation de l'ensemble de la vallée de l'Adour. Un intérêt ponctuel existe également pour quelques espèces d'oiseaux inféodés au milieu humide (comme le petit gravelot).



Le terrain d'étude n'est pas implanté sur le périmètre d'un site inscrit ou classé, d'un monument historique ni sur l'emprise d'une zone archéologique reconnue.

Au regard de sa localisation en dehors de tout périmètre de protection, le projet n'a pas d'impact direct ou indirect sur le patrimoine de la commune.



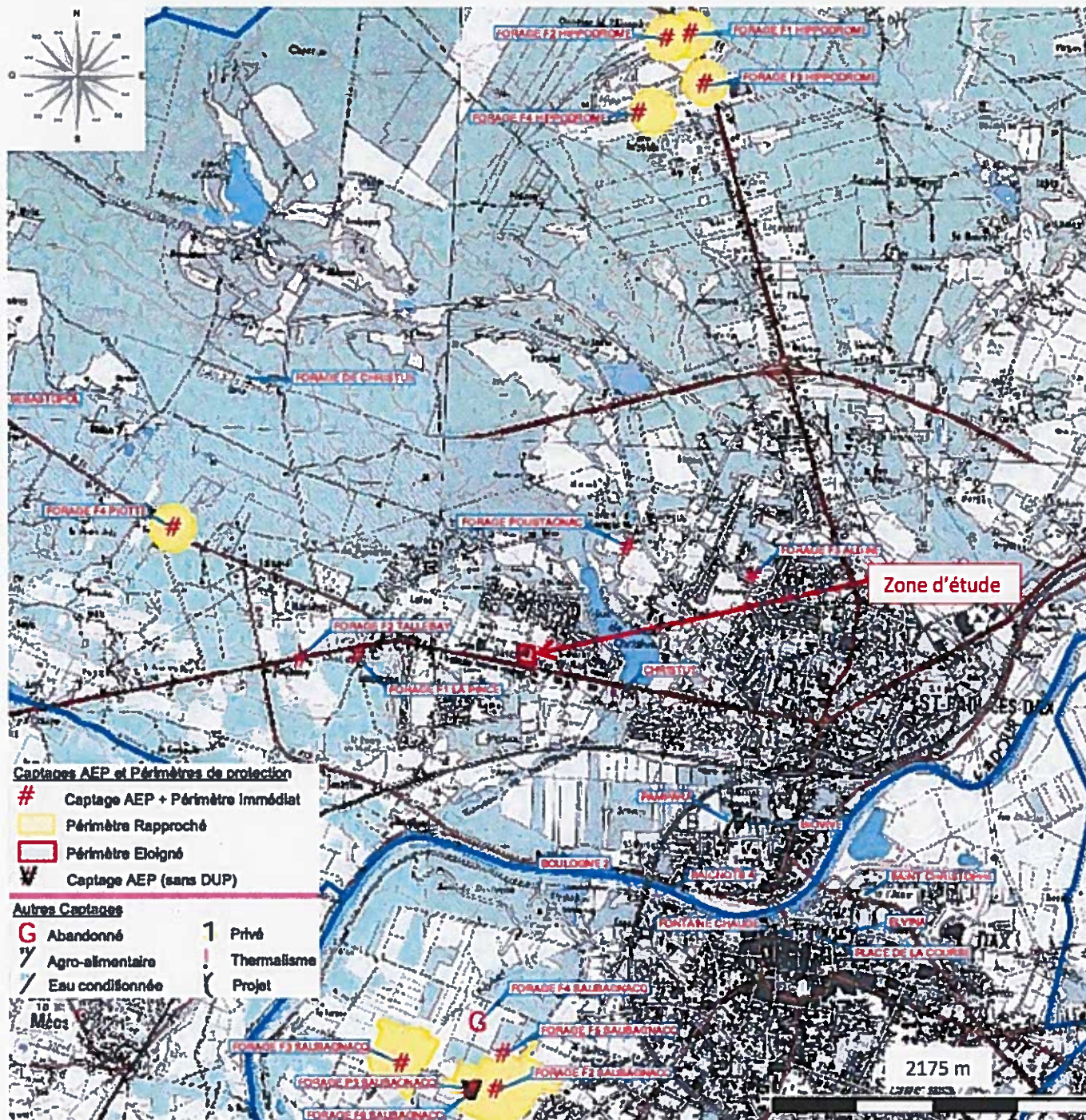
Aucun site inscrit ou classé n'est répertorié sur le territoire communal de Saint Paul les Dax.

L'église Saint Paul, localisée à environ 1800 m au sud-est du terrain d'étude, est inscrite par arrêté du 31 décembre 1875 à la liste des monuments historiques.

De plus, huit secteurs de protection archéologique sont recensés sur la commune, dont le plus proche du site est celui de Céros (occupation préhistorique, gallo-romaine) à environ 750 m au sud-ouest.



D'après les renseignements transmis par l'ARS Nouvelle Aquitaine, le terrain d'étude n'est pas localisé au droit d'un périmètre de protection de captage d'eau potable. Les ressources utilisées dans le secteur d'étude sont majoritairement des ressources profondes, peu vulnérables.

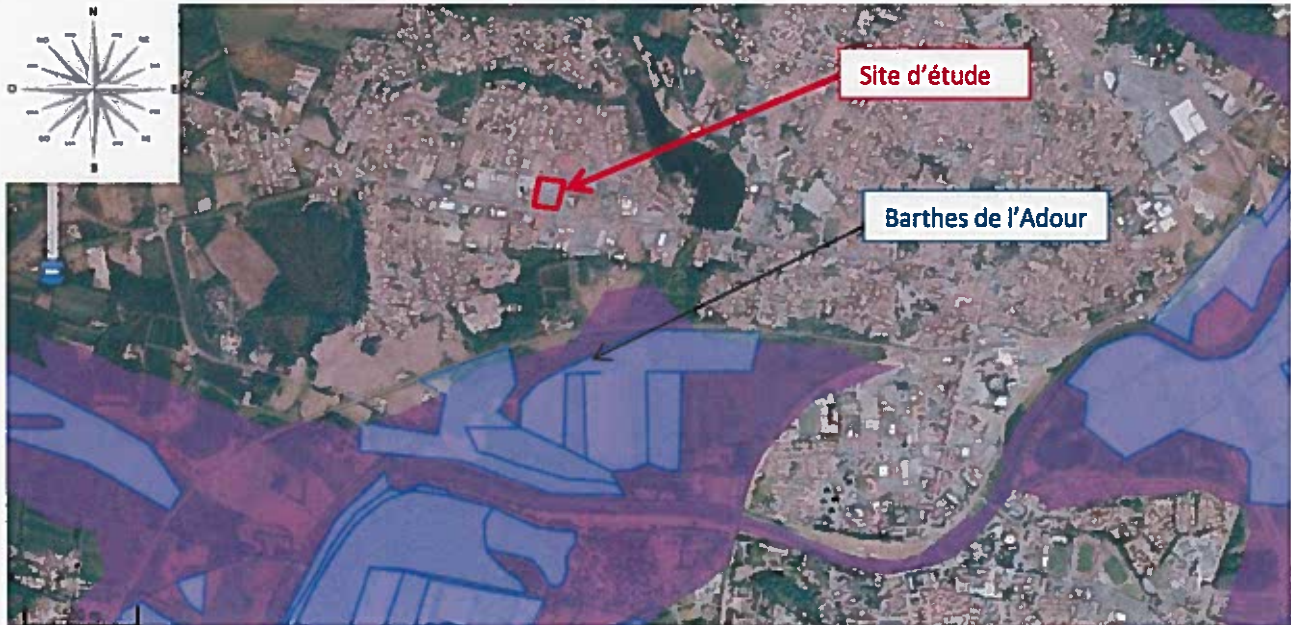




Le site objet du projet n'est inscrit dans aucun des périmètres :

- Des zones humides élémentaires de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ;
- Des zones humides d'importances majeures de l'Observatoire National des zones humides ;
- Des zones humides du réseau partenarial des données sur les zones humides.

Les zones humides les plus proches du site sont localisées à environ 500 m au sud-est. Il s'agit principalement des barthes de l'Adour.








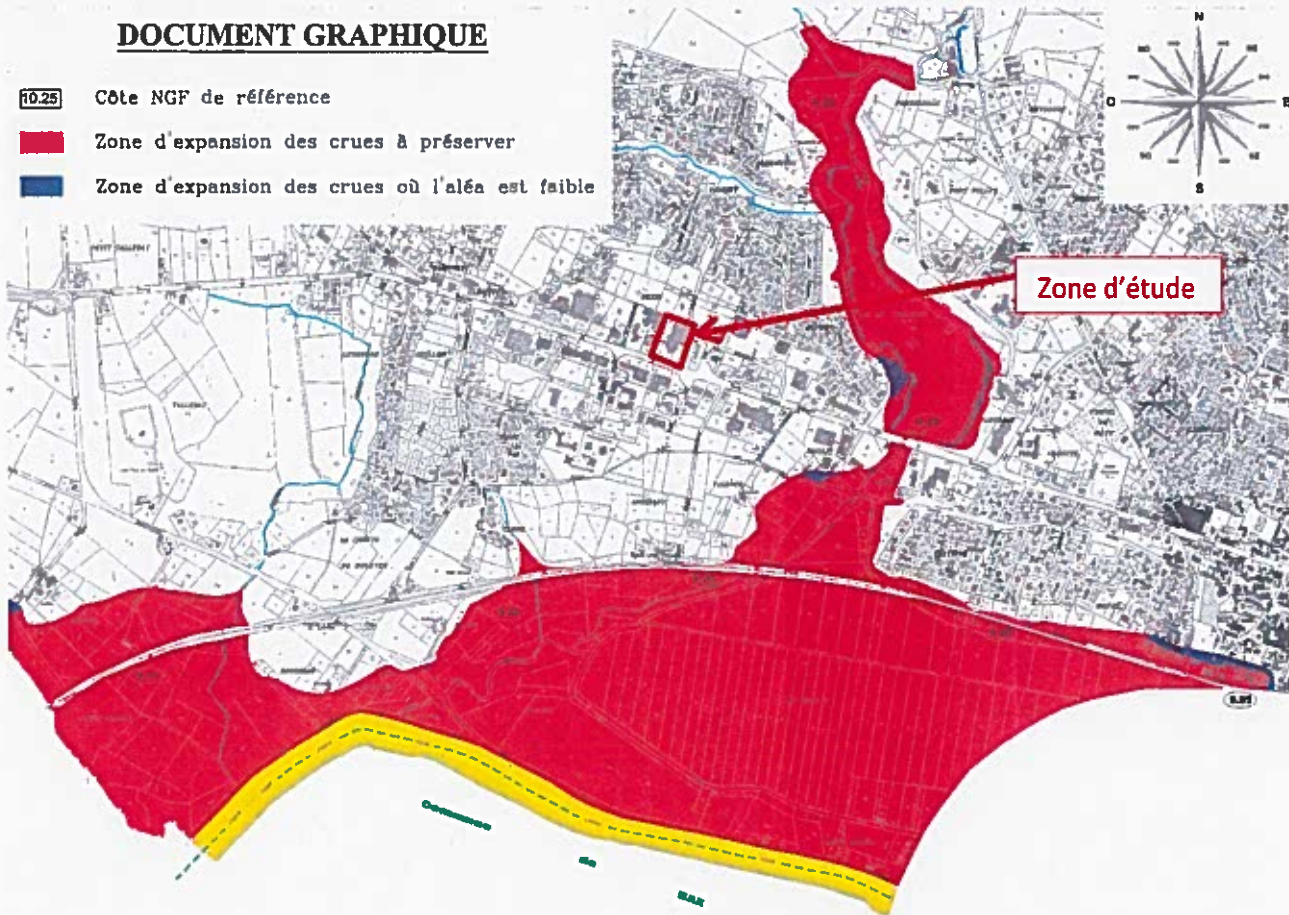


La commune dispose d'un Plan de Prévention du Risque Inondation approuvé par arrêté préfectoral en date du 15 juin 2005.

Selon le plan de zonage réglementaire (secteur de Dax), le terrain d'étude est localisé en dehors de toute zone réglementée.

### DOCUMENT GRAPHIQUE

-  Côte NGF de référence
-  Zone d'expansion des crues à préserver
-  Zone d'expansion des crues où l'aléa est faible





Sur la base des éléments étudiés, notamment au 6) du formulaire, il a été mis en évidence que le projet peut avoir des incidences (en phase chantier ou en phase d'exploitation) sur les points suivants :

- Les déplacements/le trafic ;
- Des nuisances sonores ;
- Des vibrations ;
- Des émissions lumineuses ;
- Des rejets liquides, notamment par l'imperméabilisation des sols ;
- Des effluents domestiques (en quantité limitées) ;
- La production de déchets.

Dans sa conception, un certain nombre de mesures favorables à l'environnement ont déjà été prises en compte. De plus, des mesures visant à réduire les nuisances et incidences du projet sur les thématiques précédentes sont également mises en œuvre en phase chantier comme en phase d'exploitation.

➤ Phase chantier

Toutes les dispositions visant à assurer la sécurité des personnes présentes sur le chantier et des riverains seront prises, en particulier :

- la clôture du chantier ;
- l'interdiction d'accès au chantier à toute personne étrangère ;
- la signalisation des sorties de chantier et des zones de travaux.

De même, des mesures visant à réduire d'éventuelles nuisances sur le voisinage seront mises en œuvre si des conditions particulières le nécessitent :

- adaptation des horaires de chantier ;
- en cas de terrassement par temps sec, l'aspersion d'eau sur les sols sera effectuée afin de limiter les envois de poussière ;
- rinçage des roues des camions en sortie de chantier avant circulation sur la voirie publique pour réduire les dépôts de terre et de boue ;
- vérification de la conformité du matériel proposé par les entreprises avec les normes en vigueur en terme de bruit, de vibrations et de rejets atmosphériques ;
- maintien des conditions de circulation des piétons et autres usagers aux abords du chantier ;
- information préalable des riverains.

Les mesures suivantes visant à réduire les risques de pollution des milieux seront suivies :

- suivi et contrôle des travaux par des agents techniques du maître d'ouvrage, sensibilisés aux risques de pollution des milieux ;
- précautions particulières imposées aux entreprises titulaires des marchés de travaux, consistant notamment à :
  - o réaliser l'entretien des véhicules de chantier (réparations, lavage ...) sur une aire étanche aménagée à cet effet, équipée de dispositifs de traitement et de recyclage des eaux, et située à l'écart des écoulements ou préférentiellement en dehors du site (garages et stations spécialisés) ;
  - o stocker de manière sécurisée le carburant, les huiles et les matières dangereuses (mise en rétention), dont les quantités stockées, en dehors des zones les plus sensibles seront réduites au minimum nécessaire ;
  - o effectuer les travaux de terrassement si possible en période peu pluvieuse ;
  - o mettre en œuvre les matériaux bitumineux par temps sec ;
  - o réaliser la végétalisation des espaces terrassés (futurs espaces verts et paysagers) rapidement après terrassement afin de limiter le ruissellement et l'afflux de particules fines vers l'aval.
- Politique de gestion et de valorisation des déchets avec un tri des déchets inertes (stockés dans des installations appropriées ou valorisés en vue d'une réutilisation future après traitement), des déchets non dangereux et des déchets dangereux (stockés dans des installations appropriées). réalisé grâce à la mise en place de 3 bennes facilement accessibles et identifiables par une signalétique appropriée.



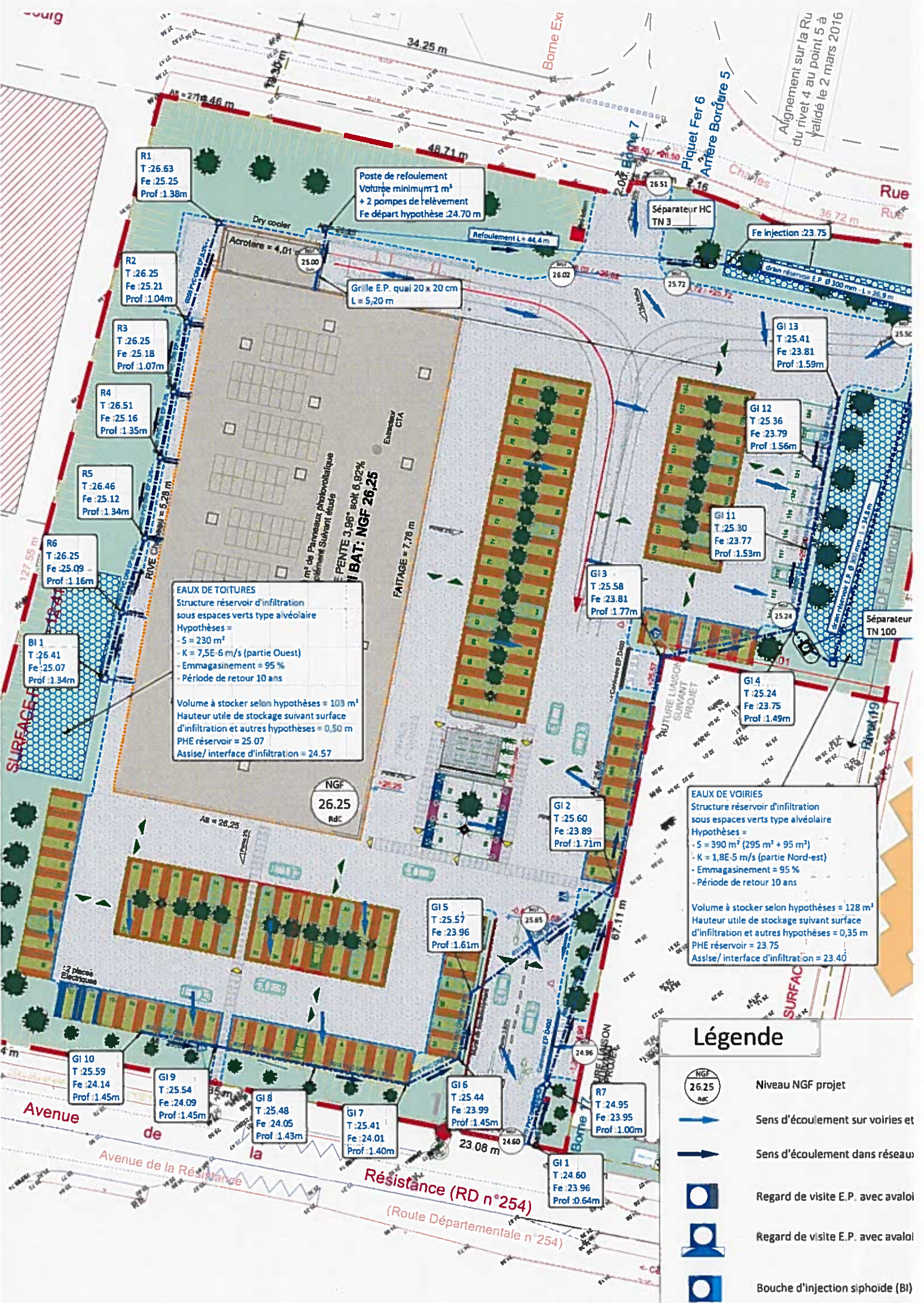
- Phase d'exploitation
- ✓ **Mesures en faveur de la réduction des consommations énergétiques :**
- Objectif de conformité du bâtiment à la RT2012 ;
  - Utilisation de matériaux de construction qualitatifs et du matériel technique de dernière génération ;
  - Isolation renforcée du bâtiment ;
  - Mise en fonction d'un système de Gestion Technique du Bâtiment (GTB) : système informatique constitué de plusieurs fonctions travaillant de manière autonome et commandant l'allumage et l'extinction de l'éclairage, la climatisation, le chauffage, la ventilation du bâtiment, qui optimise la consommation d'énergie ;
  - Mise en place d'une pompe à chaleur fonctionnant à la fois pour le chauffage et la climatisation ;
  - Politique d'éclairage économe en énergie avec notamment le développement d'un système d'éclairage intérieur comme extérieur en équipement basse consommation, le dimensionnement de la durée de l'éclairage en fonction de l'activité et l'extinction de l'éclairage extérieur durant la nuit ou encore la modification de l'intensité de l'éclairage de la surface de vente en fonction de la lumière naturelle ;
  - Installations frigorifiques de dernière génération, performantes ;
  - Toiture photovoltaïque ;
- ✓ **Mesures en faveur de la diminution de consommation de ressources, du recyclage et de la gestion des déchets :**
- Utilisation dès que possible de matériaux recyclables, constitué de composants naturels et exempts ou limitant la présence de produits chimiques polluants, respectueux de l'environnement : isolants naturels, charpentes bois, façades en panneaux composites, carrelage en grès cérame, peintures en phase aqueuse sans solvant ;
  - Politique volontariste en matière de gestion des déchets : objectif de 90% de recyclage des déchets (actuellement 70%) : favorise le tri pour réduire les déchets mélangés (DIB) et maximiser la récupération des déchets valorisables ;
  - Campagne de sensibilisation des employés à la pratique du tri avec mise en place de zones dédiées bien signalées ;
  - Utilisation d'emballages constitués de matériaux les plus responsables possibles : ce tri poussé des matériaux permet une valorisation de tous les déchets d'emballages qui sont réutilisés sous de nouvelles formes après recyclage. Les plastiques sont retournés en l'état en entrepôt pour être compactés en « balles », puis envoyés chez un prestataire. Les cartons sont compactés en balles directement sur le magasin avant d'être envoyés en entrepôt pour expédition chez un prestataire de valorisation. Les fers sont collectés pour recyclage et utilisation externe. Les déchets fermentescibles (produits alimentaires) non consommables sont collectés et distribués à des partenaires pour produire des aliments pour animaux, de l'énergie par méthanisation ou du compost ;
  - Politique tournée en faveur des clients avec la mise à disposition de bacs de récupération volontaire de déchets plastiques, cartons, papiers, piles et ampoules, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Les déchets récupérés sont ainsi collectés et acheminés en entrepôt, rejoignant le processus de valorisation des déchets des magasins et pour les DEEE traités par un prestataire habilité ;
  - Les déchets triés en magasin sont renvoyés en entrepôts par les même véhicules qui livrent les points de vente ;
  - Les déchets non retournés en entrepôt (une minorité) sont placés dans des bacs étanches et mis à disposition des organismes de collecte des ordures ménagères par le personnel en magasin à fréquence régulière ;
  - Local poubelle ventilé, parfaitement isolé de la surface de vente et de la réserve, aménagé dans le bâtiment pour limiter les nuisances olfactives ;



- ✓ **Mesures visant à réduire l'imperméabilisation des sols et la gestion des effluents liquides :**
  - Rationalisation des espaces de stationnement ;
  - Remplacement de zones de stationnement en enrobé imperméables par des places en evergreen permettant l'infiltration et réduisant le ruissellement ;
  - Stockages des eaux pluviales, séparant eaux de toitures et eaux de voiries, dans des structures réservoirs, avant infiltration dans les sols au droit de la parcelle ;
  - Mise en place de séparateurs à hydrocarbures pour le traitement des eaux pluviales de voiries. Une société spécialisée sera missionnée par LIDL pour s'assurer de la maintenance et du retraitement des résidus récupérés ;
- ✓ **Mesures en faveur de la réduction du trafic, de la qualité de l'air et des modes de déplacement alternatifs :**
  - places équipées de bornes de rechargement pour véhicules électriques, places dédiées au covoiturage, places PMR et places familles, places pour les cycles ;
  - Livraison programmée pour limiter les croisements avec les clients et répartir le trafic engendré ;
  - Organisation des flux de transports visant à limiter les trajets à vide et optimiser les itinéraires ;
  - Utilisation d'une flotte de véhicules modernes et plus propres et si possible de bio-carburants ;
  - Incitation de ses transporteurs et ses chauffeurs à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> : charte de bonnes pratiques des transports et des livraisons de marchandises ;
- ✓ **Mesures en faveur de la réduction des nuisances sonores :**
  - Isolation des bâtiments, utilisation de double vitrage ;
  - Isolation acoustique du quai de déchargement ;
- ✓ **Mesures en faveur de la faune, de la flore et de la biodiversité :**
  - Extinction des éclairages durant la nuit, en dehors des horaires d'ouverture du magasin, ce qui réduit les nuisances lumineuses pour les espèces animales sensibles à ce facteur ;
  - Valorisation des essences végétales locales sur les espaces verts : meilleure intégration à l'environnement biogéographique et paysager.







### Légende

-  Niveau NGF projet
-  Sens d'écoulement sur voiries et
-  Sens d'écoulement dans réseau
-  Regard de visite E.P. avec avaloi
-  Regard de visite E.P. avec avaloi
-  Bouche d'injection siphonide (BI)

